

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI

h/007/4
Kigali, le 26 MARS 1986

N° 1170/15.08.01

al

Monsieur le Directeur de l'Institut
Saint Fidèle
GISENYI

Objet: Demande de libération d'un
Arbitre International de
Football.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous demander de bien
vouloir libérer l'Arbitre International de Football KIWANUKA Joseph pour
qu'il puisse se rendre en République du Zaïre où il officiera le match
entre les équipes KAZALEY du Zaïre et FERROVIARD d'Angola prévu le 13
avril 1986 dans le cadre de la 12^{ème} Coupe d'Afrique des Vainqueurs de
Coupe édition 1986.

La mission durera 10 jours, soit du 8
au 17 avril 1986.

Comptant sur votre habituelle collabo-
ration, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de
ma haute considération.

C.P.I. A :

- Monsieur le Président de la
FERWAPA
KIGALI
- Monsieur l'Arbitre International
KIWANUKA Joseph
C/O Institut Saint Fidèle
GISENYI

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
INDINDIYIMANA

REPUBLICQUE RWANDAISE
[Signature]

Kigali, le 26 MARS 1986

N° /15.08.01

Monsieur le Directeur de l'Institut
Saint Fidèle
GISENYI

OBJET: Demande de libération d'un
arbitre international de
football.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous demander de bien
vouloir libérer l'Arbitre International de Football KIWANUKA Joseph pour qu'il
puisse se rendre en République du Zaïre où il officiera le match entre les équipes
KALAMU du zaïre et FERROVIARO d'Angola prévu le 13 avril 1986 dans le cadre de la
12ème Coupe d'Afrique des Vainqueurs de Coupe édition 1986.

Sa mission durera 10 jours, soit du 8 au
17 avril 1986.

je vous prie d'acquiescer sur votre habituelle collaboration,
Veuillez agréer, Monsieur le Directeur,
l'expression de ma haute considération.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
Lt Col BEM.

C.P.I. à:

- Monsieur le Président de la FERWAPA

KIGALI

- Monsieur l'Arbitre International

KIWANUKA Joseph

C/o Institut Saint Fidèle

GISENYI

Kigali, le 26 MARS 1986

N° /15.08.01

Monsieur le Ministre de l'Enseignement
Primaire et Secondaire
K I G A L I

OBJET: Demande de libération d'un
arbitre international de
Football.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous demander de bien
vouloir libérer l'Arbitre International de Football RUKILIZA Révérien pour qu'il
puisse se rendre en République du KENYA où il officiera le match entre les équipes
BREWERIES du Kenya et BREWERY d'Ethiopie prévu le 6 avril 1986 dans le cadre de la
22ème Coupe d'Afrique des Clubs Champions édition 1986.

Sa mission durera 5 jours, soit du 04 au
8 avril 1986.

Je vous prie d'
l'expression de ma haute considération.

Comptant sur votre habituelle collaboration
Veuillez agréer, Monsieur le Ministre,

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
Lt Col BEM.

C.P.I. à:

- Monsieur le Président de la FERWAPA

K I G A L I

- Monsieur l'Arbitre International

RUKILIZA Révérien

C/o Ecole d'Assistants Médicaux

KIGALI